

noi nel mantenere col rispetto alle leggi ed alle nostre politiche istituzioni, un ordine di cose sul quale si fondano tutte le speranze della nazione.

PARENT. Je demande le parole pour un fait personnel.

PRESIDENTE. La parola è al deputato Parent per un fatto personale.

PARENT. Messieurs, je veux débarrasser la question des généralités qui l'entourent...

PRESIDENTE. J'invite monsieur Parent à se renfermer dans les limites du fait personnel.

PARENT. C'est ce que je vais faire.

Monsieur Pissard a dit que monsieur Mugnier a été traité avec tous les égards puisqu'il a été absout: j'oppose a cela que monsieur Mugnier n'a pas été absout, puisqu'il n'a pas été jugé. Lorsque les témoins à charge ont été ouïs, le substitut qui remplissait les fonctions d'avocat fiscal général a été obligé, par l'impression de regret et d'étonnement produite tant sur lui que sur les juges, d'abandonner l'accusation, de se désister des poursuites; mais malgré cela, il n'en reste pas moins vrai que monsieur Mugnier a été détenu pendant 40 jours et qu'il a souffert tous les dommages qui lui ont été occasionnés par cette longue détention.

Fraper la démocratie sous prétexte de démagogie, tel a été le but immédiat vers lequel tendaient les chefs du parquet. Il y a de plus une circonstance que monsieur Carquet a oubliée, c'est que, lors de l'affaire Mugnier, il s'est trouvé au tribunal de Moutiers un fonctionnaire qui a plus particulièrement, et malgré l'avis d'un collègue, insisté aux poursuites dirigées contre cet honorable citoyen, et qui peu de temps après a obtenu un avancement qui ne lui était pas dû encore. Voilà donc une preuve évidente qu'un esprit de partialité préside quelquefois à l'administration de la justice.

Il y a plus; lors du procès du *Patriote* le membre de la Cour d'appel qui présidait les débats a été exclu de l'exercice de ces fonctions sous prétexte qu'il ne les remplissait pas dignement; mais le vrai motif de cette exclusion était le soupçon qu'on avait qu'il eût été favorable au prévenu.

Messieurs, plus nous marcherons dans ce débat, plus nous

acquerrons la conviction intime qu'il y a une partialité révoltante.

Monsieur le ministre en nous parlant des individus qui ont été destitués ou déplacés, a dit qu'il ne connaissait pas bien les circonstances qui avaient pu accompagner leur disgrâce. Mais pourquoi le ministre ne connaît-il pas ces circonstances? N'a-t-il pas eu les moyens requis pour en prendre connaissance? Quant à moi, je le répète, j'affirme que tous ces individus n'ont été sacrifiés que parce qu'ils étaient des partisans avancés des principes posés dans le Statut. (*Rumori a destra; segni di approvazione a sinistra*)

Quant au drapeaux bleus dont a parlé monsieur Pissard, cet honorable député a, sans doute avec légèreté, proclamé dans cette enceinte que le pouvoir était tenu d'arrêter les individus qui voulaient déchirer les drapeaux bleus. (*Con forza*) Nous croyons au contraire que dans une pareille circonstance le devoir d'un bon citoyen est de briser, et mettre en pièces de tels drapeaux... (*Vivissime interruzioni dalla destra che coprono la voce dell'oratore*)

PISSARD. (*Fortemente*) Nous protestons hautement contre les théories qui viennent d'être manifestées dans cette enceinte. (*Rumori vivissimi e prolungati. I deputati della Savoia che siedono al centro ed alla destra, si alzano*)

(*I deputati De Martinel, Mantelli e Lanza pronunziano, in mezzo ai rumori, parole che non sono sentite.*)

Varie voci. All'ordine il signor De Martinel!

PRESIDENTE. Monsieur De Martinel, vous n'avez pas la parole. (*Forti interruzioni e rumori. Molti deputati si alzano.*)

Leverò la seduta.

La seduta è levata alle ore 6.

Ordine del giorno per la tornata di domani:

Seguito della discussione sul bilancio passivo 1851 del Ministero degli affari ecclesiastici, di grazia e giustizia.